NUMERO V.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 17. Janvier 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 30. *Novembre*, 1799.

„ LA viſite ſolemnelle, que Mylord *Elgin*, Ambaſſadeur-Extraordinaire de la *Grande-Brétagne*, a faite le 23. de ce mois au *Caïmacan* ou Lieutenant du *Grand-Viſir*, & qui avoit été précédée la veille d'une Conférence avec le *Reis-Effendi*, a été remarquable par une pompe impoſante: L'Ambaſſadeur fut accompagné du Miniſtre de réſidence *Britannique*, Mr. *Spencer Smith*, ainſi que de l'Etat-Major de la Frégate, *le Phaëton*, & eſcorté par un Détachement de Soldats de la Marine. Dix Peliſſes de Martre-*Zibeline*, huit autres d'*Hermine*, & un grand nombre de *Kerébe* ou *Caftans*, furent diſtribués à cette occaſion. Le *Caïmacan* a fait préſent en outre, ſuivant l'uſage, à l'Ambaſſadeur, d'un Cheval ſuperbement harnaché. Dans cette Audience ſe fit l'échange des Ratifications du Traité-d'Alliance entre l'*Angleterre* & la *Porte*, qui néanmoins n'a pas encore été rendu public. Les Préſens, envoyés, à l'occaſion de cet échange, par S. M. *Britannique* au *Grand-Seigneur*, à ſes principaux Miniſtres, ainſi que ceux deſtinés réciproquement par la *Porte* à la Légation d'*Angleterre*, ont été remis avant-hier."

„ Il ſemble ſe confirmer, que le Général *Kleber* a cherché à négocier une eſpèce de Capitulation, en vertu de laquelle l'Armée *Françoiſe* auroit évacué l'*Egypte*. Il paroît auſſi, que cette démarche a eu lieu d'après les Inſtructions, que le Général *Bonaparte* lui avoit laiſſées, en quittant ce Pays. On ignore encore, comment le *Grand-Viſir* a accueilli ces Propoſitions; mais il faut, qu'il les ait rejettées, s'il eſt vrai, ainſi que l'aſſurent les dernières Lettres de la *Syrie*, que ce Généraliſſime *Ottoman* faiſoit les plus grands préparatifs, pour attaquer les *François* dans l'*Egypte* ſur tous les points."

De VÉNISE, *le* 21. *Décembre.*

Les travaux du *Sacré-Collège*, réſidant en l'Iſle *St. George* de cette Ville, durent encore; mais on ne s'étonnera pas, qu'ils traînent en longueur, quand on conſidère, que dans cette Aſſemblée tous les Membres ſont Candidats, & qu'il faut les *deux-tiers* des Voix à un Cardinal pour parvenir à la Papauté. La conciliation de tant d'ambitions & de tant d'intérêts divers, qui ont coûtume de ſe croiſer en pareille circonſtance, a toujours demandé beaucoup de tems. Souvent la laſſitude d'être enfermé a ſeule mis fin aux Négociations & aux intrigues, qui les accompagnent. L'Hiſtoire en offre un exemple memorable dans le *Conclave* de 1730, qui dura depuis le 3. Mars juſqu'au 11. Juillet. Cependant, le préſent *Conclave*, qui eſt en activité depuis le 1. de ce mois, ne paroît pas devoir être des plus longs & ſemble même s'approcher de ſon terme. Voici ce qu'on publie de ſes opérations. Mardi dernier, 17. du courant, le Cardinal *Albani*, Doyen du *Sacré-Collège*, étoit ſur le point d'être élu Pape. Le Cardinal *Bellinzoni*, de *Pavie*, a eu conſtamment 20. Voix; &, le 18. au renouvellement du Scrutin, il en eut 22; s'il en avoit obtenu deux de plus, il eût été Pape, le *Conclave* n'étant compoſé que de 35. Membres. Le Cardinal *Gerdil* a obtenu une fois 19. Suffrages; depuis il n'en a eu que dix. Le Cardinal *Valenti* a eu avant-hier 19. Voix. On préſume, que les ſuffrages ſe réuniront ſur l'Eminentiſſime *Bellinzoni*. Le *Conclave* a demandé de nouveau des Vivres pour ſept jours.

De TURIN, *le* 25. *Décembre.*

Les Généraux *Klenau*, *Ott*, & *Hohenzollern* tiennent toujours leurs Troupes en haleine par des mouvemens & entrepriſes hoſtiles: Les deux premiers ſemblent même vouloir réunir leurs Forces dans la *Rivière du Levant*, afin d'y réparer les malheurs, qu'éprouvèrent les Troupes *Autrichiennes*, il y a une dixaine de jours, tant ſous *Gênes* que près de *la Bochetta*: Il ſe fait auſſi quelques démonſtrations du côté des *Alpes* vers les Frontières *Françoiſes*, dont l'inveſtiſſement du Fort de *Fenestrelles* eſt le principal objet. Mais la grande Armée Impériale garde ſes Quartiers-d'Hyver, &

le Quartier-General a été reculé jusques ici. Tout y est, néanmoins, disposé en sorte que, si les circonstances l'exigeoient ou que des ordres de *Vienne* le commandassent, on verroit bientôt les Armes reprises & la Campagne continuée. En attendant que les évenemens nous apprennent, si le repos, dont jouissent maintenant les Troupes, sera durable, il ne sera pas sans intérêt de lire la Proclamation, par laquelle le Général *Melas* a annoncé ce repos à son Armée, après l'heureuse Campagne de la présente année. En voici la teneur.

PROCLAMATION *du Général-Commandant Baron de* MELAS *à l'Armée Impériale d'*Italie.

Du Quartier-Général de BORGO-S. DALMAZZO, *le 5. Décembre* 1799.

„ Les Triomphes signalés, remportés le 4. & le 5. Novembre dernier, & plusieurs autres Combats avantageux, ont conduit au Siège de *Coni*: Et ce sont l'activité, le zèle & la grande capacité des Généraux & Officiers de l'Etat-Major & de tous les différents Corps, qui ont contribué à la prompte reddition de cette Place, réputée à juste titre le Boulevard de l'*Italie*. C'étoit la seule Forteresse, qui parût vouloir tenir encore contre notre Armée victorieuse; & sa prise rapide a couronné la fin d'une Campagne glorieuse, qui ajoute encore à la considération, dont jouissoient les Armes Impériales; qui humilie l'orgueil d'un Ennemi présomtueux, & rend l'Armée terrible à toutes Puissances en état de faire la Guerre. La série brillante d'Actions si multipliées, qui ont toutes été des Victoires; les nombreuses Forteresses, qu'on croyoit jusqu'ici inexpugnables, & que nous avons assiégées & prises; tant de Provinces fertiles, conquises dans le court espace de 8. mois, donnent même à chaque Soldat les plus justes prétentions à quelque mérite personnel, & rendent cette Campagne, par les prodiges de valeur de nos Troupes, mémorable & unique dans les Annales de la gloire & de l'Histoire Militaire. "

„ Sa Majesté, notre bien-aimé Souverain, a bien voulu m'autoriser à témoigner à l'Armée entière sa plus haute satisfaction & son plus grand contentement: Et, en même tems que je m'acquitte d'une commission aussi agréable, j'ai le plaisir de voir les preuves de la munificence Impériale dans les récompenses accordées à plusieurs Individus, qui se sont distingués d'une manière toute particulière. L'admiration de la Patrie & la gratitude de nos Concitoyens, qui ont partagé & souffert avec nous, avec tant de zèle & de constance, les privations & les peines de la Guerre, nous dédommagent en partie des dangers, que nous avons courus: & il me reste en outre, à moi qui étois Général en chef d'une Armée toujours victorieuse, le sentiment de la plus parfaite estime & du plus chaud attachement, que je porte dans mon coeur pour les braves Troupes, que j'ai eu l'honneur & la gloire de conduire à tant de Victoires éclatantes. "

„ Je prie les Généraux & Officiers supérieurs d'agréer l'expression de la plus vive gratitude & reconnoissance pour leur activité, pour la bravoure & la prudence, qu'ils montrèrent en chaque occasion. Je prie également tous les Officiers d'accepter mes remercîmens sincères de leur courage ainsi que de l'exemple louable, qu'ils ont donné, de toutes les vertus Militaires, & par lequel ils ont toujours animé & soutenu la bravoure des braves Soldats, confiés à leurs soins. Puisqu'entant de résultats brillants & heureux ne peuvent en effet s'attribuer qu'à la grande bravoure, au vrai mérite & à la patience infatigable du simple Soldat, qui a sçu supporter toutes difficultés & surmonter les plus grands dangers, je rends, en conséquence, à tous mes Soldats généralement l'hommage de ma plus vive reconnoissance & admiration. "

„ Comme, après ceci, il est en particulier de mon devoir de procurer aux Soldats toutes les commodités & avantages, que l'état Militaire peut comporter, je leur annonce avec satisfaction, que je pourrai très-prochainement désigner à l'Armée de bons *Quartiers-d'Hiver*. Je vais profiter de ce moment de repos pour assurer, autant qu'il est nécessaire, le bien-être des Troupes; je consacrerai sur-tout mon attention aux Hôpitaux, & donnerai les ordres les plus précis, pour que les blessés soient traités avec les plus grands soins possibles; j'animerai de nouveau votre courage & suis certain, que ce repos vous menera à de nouvelles Victoires, & vous fournira l'occasion de recueillir de nouveaux Lauriers.

(*Signé*) MELAS.

Une Proclamation antérieure du Général *Melas* en date du 29. Novembre, publiée ici à *Turin*, & qui concerne la réorganisation des Troupes *Piémontoises* & leur incorporation dans l'Armée *Autrichienne*, mérite encore, par son objet important, qu'on en fasse connoître la substance. Le Général en chef Impérial y annonce „ que par ses soins les Troupes *Piémontoises*, „ *fes*, tant par rapport au payement que „ d'autres égards, ont été égalées aux „ Troupes Impériales, & qu'ainsi toutes „ les sus-dites Troupes, soit *Nationales* „ ou *Provinciales*, sont rétablies comme „ par le passé. Les divers Régimens (continuë la Proclamation) seront commandés par des Officiers *Piémontois*, & serviront sous les ordres immédiats du Général en chef Impérial ou des Commandans que celui-ci mettra à leur tête: En „ conséquence ils prêteront à ce dernier „ ainsi-qu'à leurs Officiers, le Serment

fidélité, pour tout le tems que peut durer la Guerre. Tous les Grades jouïront de la même conſidération parmi les *Piémontois* que parmi les Impériaux; mais, en cas d'égalité de Grade, les derniers occuperont le premier rang. Les promotions dépendront du Général en chef Impérial, ſauf le droit des Commandans des Troupes d'en faire la propoſition. Tous les Individus, faiſant partie des Troupes *Provinciales*, doivent rejoindre leurs Régimens dans l'eſpace de 5. jours, ſous peine d'être regardés comme Déſerteurs. Quiconque s'oppoſeroit à ces arrangemens, ſera traité en Ennemi de l'Etat; tandis que chacun, qui contribuera en quelque manière à la prompte réorganiſation des Troupes *Piémontoiſes*, acquerra par-là un titre aux récompenſes de ſon Prince. Les Déſerteurs, qui ſe trouvent dans le Pays, ne ſeront point punis, s'ils retournent dans 30. jours à leurs Régimens; il eſt accordé trois mois, pour cet effet, à ceux qui ſont dans l'Etranger."

De FRANCFORT, *le* 8. *Janvier*, 1800.

Il y a un mouvement général parmi les Payſans, qui avoiſinent le *Meyn* & la partie du *Rhin* depuis *Mayence* jusqu'à *Mannheim*: Il en paſſe ici journellement de groſſes Bandes, armées & prêtes à défendre leurs foyers, au cas que les *François* paſſaſſent le Fleuve: La Levée en maſſe s'organiſe ſucceſſivement; & déjà elle fait un Corps, ſinon formidable, du moins très-nombreux. Pour encourager l'armement univerſel parmi les Habitans du *Rhinthal* & de la *Forêt-Noire*, le Général Comte de *Meerfeld* a adreſſé à ceux-ci, au nom de l'Archiduc *Charles*, une Proclamation en date du 9. Décembre, dans laquelle il leur annonce, "que ce Prince a pris les Corps, qu'ils ont formés, ſous ſa protection particulière, & leur attribuë formellement la dénomination de *Milices Provinciales*, de ſorte que les Individus, qui en ſont partie, jouïront de tous les Droits de la Guerre, & de toutes les prérogatives qui en dérivent." On ſçait, que pluſieurs fois, pendant la préſente Guerre, les Soldats *François* ont refuſé de reſpecter les droits de la Guerre envers les Payſans armés de l'*Allemagne*; mais les ſcènes de carnage, qui en ont réſulté, ne paroiſſent plus devoir ſe renouveller, d'après la Réponſe du Général *François*, *Baraguay-d'Hilliers*, à la Lettre peremptoire, que l'Archiduc *Charles* adreſſa, le 29. Novembre, relativement à l'affaire connuë de *Heinheim*, au Commandant en chef de l'Armée *Françoiſe* du *Rhin* (*& que nous avons inſérée dans notre* Gazette N°. CIV. *de la précédente année.*). Voici une Copie de la Réponſe, dont il s'agit.

LETTRE du Citoyen BARAGUAY-D'HILLIERS, Général-Diviſionnaire, commandant proviſoirement en chef l'Aile gauche de l'Armée du *Rhin*, adreſſée à l'Archiduc CHARLES, du Quartier-Général à NEUSTADT, le 20. *Frimaire*, 8me année (11. Décembre 1799.)

„ GÉNÉRAL, *Je reçois à l'inſtant la Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 29. Novembre. Je ne croirai jamais, que des Soldats* François *aient pu maſſacrer de ſang-froid des Ennemis, qui implo-roient leur clémence; & les Rapports, qu'on vous a faits à cet égard, ſont faux. Les contraires ne s'allient point; on ne vit jamais la lâcheté unie au courage, l'infamie à la généroſité; & les Militaires* François *ont, dans le cours de cette longue & ſanglante Guerre, qui dévore l'*Europe, *prouvé dans trop de circonſtances, qu'ils réuniſſent la bravoure, qui ſçait vaincre, à l'humanité qui ſçait épargner les Vaincus, pour qu'ils puiſſent être ſoupçonnés des attentats, dont on les accuſe à vos yeux.*"

„ *Au reſte, je ſuis aſſuré,* GÉNÉRAL, *que le Général en chef* Lecourbe, *mon Prédéceſſeur, avoit déjà donné les ordres les plus poſitifs & les plus patents,* " *pour que les* Mi-„ lices Allemandes, *qui ſeroient faites Priſon-„ nières, fuſſent traitées parfaitement comme „ les Soldats Impériaux.*" *Je les ai fait obſerver dans la Diviſion, que j'avois l'honneur de commander, & les bandes de Payſans armés, qu'elle avoit pris pluſieurs fois dans l'*Odenwald, *en ſont d'éclatans témoignages.*"

„ *Soyez donc aſſuré,* GÉNÉRAL, " *que „ la partie de l'Armée du* Rhin, *qui eſt en ce „ moment ſous mes ordres, pénétrée par le „* Droit des Gens *beaucoup plus que frappée „ par des* menaces de repréſailles *que vous „ m'adreſſez, reſpectera par juſtice & par hu-„ manité, & non par crainte, les Individus „ des Milices* Allemandes, *que les haſards de „ la Guerre feront tomber entre ſes mains.*"

„ *Recevez,* GÉNÉRAL, *l'aſſurance de ma parfaite conſidération.*"

(Signé) BARAGUAY-D'HILLIERS.

Les Avis de *Bregentz* & de *Feldkirch*, du 21. Décembre, annonçoient de grands mouvemens de la part de l'Aile droite de l'Armée *Françoiſe* en *Helvétie*, & une alarme générale dans le *Tyrol* & le *Vorarlberg*, dont les Habitans avoient auſſi-tôt couru aux Armes: Mais, d'après les Lettres du 26. du dit mois, tout y eſt rentré, peu après, dans l'ancien ordre, lorſqu'on s'eſt convaincu, que les mouvemens des *braves* n'avoient d'autre objet que de repouſſer

Cantonnemens dans l'intérieur de l'*Helvétie*, pour soulager les Cantons *Orientaux*, qui sont entièrement dénués de subsistances. Ces dernières Lettres ajoutent, que tous les Corps de Troupes *Autrichiennes*, qui se trouvoient encore dans le *Tyrol* & la *Carinthie*, viennent de recevoir l'ordre de se rendre à l'Armée d'*Italie*. De leur côté, les *François* ont fait filer, depuis quelque tems, plusieurs Demi-Brigades de la *Suisse* vers les *Alpes*.

De WESEL, *le* 11. *Janvier*.

Le Général *Beurnonville* est arrivé ici, accompagné de deux Aides-de-Camp: Ayant dû s'arrêter en divers endroits, il est arrivé plus tard qu'on ne l'avoit attendu. Il s'est rendu à la Parade; & les Officiers de la Garnison lui ont rendu les honneurs, dûs à son rang. Il est reparti aujourd'hui, pour aller prendre à *Berlin* les fonctions d'Ambassadeur de la République *Françoise*. On se promet d'autant plus de succès de sa mission, que le Général *Beurnonville*, instruit à l'école du malheur, s'est montré en plus d'une occasion éloigné de cet esprit présomtueux de domination, qui, en se servant de l'oppression pour établir ce qu'on appelle la *Liberté*, est le plus grand Ennemi du bonheur de l'Humanité & du repos de l'*Europe*.

Suivant des Avis de *Berlin*, le Comte de *Finckenstein*, le plus ancien Ministre-d'Etat de l'*Europe*, & qui, inébranlable dans son Poste, a été associé à la conduite du [illegible] net *Prussien* sous trois Rois, y est mor[illegible] sa 86me année: Il se trouvoit privé de l[illegible] durant les dernières années ds sa vie.

De LEYDE, *le* 15. *Janvier*.

La *Seconde-Chambre* du *Corps-Rep[illegible]tatif* de cette République a sanctionné de ce mois le nouveau Réglement [illegible] l'organisation de l'Armée *Batave*, qu[illegible] te son nombre à 32. mille Hommes, [illegible] Infanterie que Cavalerie & Artilleri[illegible] Solde annuelle à 5,020,299. Florins, [illegible] fraix d'Equipement à 1,557,609. Fl[illegible] Le recrutement de l'Armée est, depuis l'Hyver, en pleine activité, & s'ex[illegible] avec succès: Tous les Corps doivent au complet au 1. Avril prochain. [illegible] peut rien dire encore avec certitude [illegible] force du Corps Auxiliaire *François* à [illegible] nir, ni du pié sur lequel il sera pris [illegible] vice de notre République, puisque le [illegible] stre *Schimmelpenninck*, & le Chef de [illegible] ministration *Batave* chargée de l'ent[illegible] des Troupes Auxiliaires *Françoises* [illegible] encore en Négociations, pour ces [illegible] jets, à *Paris*.

Les Papiers & Lettres de l'*Allem[illegible]* qui nous sont arrivés avant-hier, c[illegible] ment généralement la Nouvelle, q[illegible] Troupes *Russes* ont enfin reçu de *P[illegible]bourg* l'ordre positif de suspendre non[illegible] lement leur marche pour la *Russie*, ma[illegible] me de retourner prochainement au [illegible]

Le 15. *Novembre* 1799. *décéda à* LIBAU *à l'âge de* 38. *ans & 4. mois, des suites [illegible] Fièvre violente, notre très-cher Frère le Chevalier* MAURICE-ANNE VER-HU[illegible] *Lieutenant-Général Ingénieur au Service de Sa Maj. l'Empereur de* Toutes-les-R[illegible]

(Signé) E. A. VER-HUELL, ainsi qu'au nom de mes Frère[illegible]

DOESBURGH-SUR-L'YSSEL, le 28. Décembre 1799.

Aujourd'hui il plût à Dieu de retirer à lui, après une maladie de quelques jours, [illegible] l'âge d'environ 61. *ans, mon très-cher Epoux* SAMUEL-ANTOINE MOLIÈRE [illegible] *donne par la présente connoissance de ce triste événement à tous mes Parens & Amis, [illegible] prie de m'excuser des Lettres de condoléance.*

(Signé) MARIE BRIAUS, Veuve SAMUEL-ANTOINE MOLIÈ[illegible]

LA HAYE, ce 10. Janvier 1800.

N. B. La Maison de Commerce est continuée par la Veuve sus-dite sous la rais[illegible] MOLIÈRE & Fils.

Jeudi 9. *de ce mois, à* 9. *heures & demie du matin, la mort nous enleva notre [illegible] cher Père Mre* LÉONARD DE BEYER, *à l'âge de* 57. *ans. La douleur profonde [illegible] cette triste perte cause à ses sept Enfans, dont il n'y en a que trois de majeurs, sera [illegible] tagée avec nous par tout coeur sensible. Nous prions nos Parens & Amis de nous épa[illegible] les Lettres de condoléance.*

Au nom de tous (Signé) J. DE BEYER.

NYMÈGUE, ce 11. Janvier 1800.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQU[illegible] *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO V.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 17. Janvier 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de MUNICH *du 25. Décembre, 1799.*

„ TOUTES les Troupes *Russes*, en route pour leur Patrie, ont reçu ordre de faire halte; & tout semble présager, qu'elles reviendront bientôt sur leurs pas pour se rendre au *Rhin*. Plusieurs Chariots de Bagages sont déjà repassés par cette Ville pour cette destination. Le beau Régiment de *Hussars* de *Bauer*, qui passa il y a quelques jours parici, est attendu demain de retour. Le Corps de *Condé* doit aussi revenir sous peu de jours. — En attendant, on effectuë avec la plus grande célérité le transport des renforts, qui sont envoyés à l'Armée de l'Archiduc *Charles*: Depuis huit jours, il en a défilé 7000. Hommes par nos environs. "

*D'*AUGSBOURG, *le 4. Janvier*, 1800. On a déjà débité depuis quelque tems, que l'*Angleterre* fourniroit des Subsides au Corps de 10. mille Hommes, que va lever le Cercle de *Souabe*: Il est au moins certain, qu'il y a des Négociations entamées à cet effet, ainsi qu'on le verra par la Note ci-dessous, remise, le 13. du mois dernier, par les Députés de notre Cercle à Mr. *Wickham*, dans une Conférence qu'ils eurent ce jour-là avec ce Ministre *Anglois*.

„ *D'après le Projet arrêté par les Princes & Etats de la* Souabe, *un Corps d'Infanterie de* 10,800. *Hommes doit se rendre, le* 15. *Janvier prochain, aux Dépots de réception indiqués par S. A. R. l'Archiduc* Charles, *Veld-Maréchal & Chef de l'Armée d'*Empire, *sçavoir: Un Bataillon de Grenadiers de* 8. *Compagnies de* 100. *Hommes chacune; huit Bataillons de Fusiliers, tous de* 5. *Compagnies, dont chacune est composée de* 200. *Hommes. Les propositions, qu'on a fait respectueusement, sont:* 1°. *Que le Corps ne puisse être employé que suivant sa destination Constitutionnelle, selon la direction de S. M. I. & Royale, & sous les ordres de son Général en chef:* 2°. *Que S. M.* Britannique *veuille gracieusement accorder aux Etats de la* Souabe, *par forme de Subsides pour la formation de ce Corps & pour son entretien pendant la Guerre*, 150. *Florins d'*Allemagne *pour chaque Soldat, moitié à payer à titre d'avance, à un terme dont on sera convenu, moitié après que les Troupes seront sous les Armes, & par la suite* 100. *Florins pour l'année, un quart après la fin de la Guerre, eu égard aux frais qui existent encore.* 3°. *En cas qu'un* Traité de Subsides *ne puisse avoir lieu, on demande un Emprunt d'un Million de Livres* Sterling *sans intérêts, remboursables aux époques dont on conviendra. — Son Exc.,* Mr. Wickham, *est priée très-humblement de vouloir employer ses bons offices pour la réussite d'une Négociation, qui mettra les Princes & Etats de la* Souabe *dans le cas de défendre la Patrie* Allemande *contre l'Ennemi commun, avec le zèle qui répond à leurs sentimens depuis longtems éprouvés.* "

Le Corps d'Emigrés *Suisses*, resté dans nos environs, & qui est à la Solde de l'*Angleterre*, a reçu ordre de se renforcer par des recrutemens, autant qu'il sera possible. — La plûpart des *Gazettes* de *Souabe* annoncent, que les Charrois Militaires de l'Armée Impériale, qui se trouvoient à *Ulm*, viennent de partir pour *Nordlingen*, & que 118. Pontons, venant du *Brisgau*, doivent être transportés à *Rain* en *Bavière*, entre *Donauwerth* & *Neubourg*. Les mêmes Feuilles citent des Lettres d'*Ulm* du 30. Décembre, où l'on prétend, que le Quartier-Général de l'Archiduc *Charles* se repliera sous peu sur *Bieberach*.

EXTRAIT d'une Lettre de SUZE *du 19. Décembre*, 1799.

„ Hier il arriva ici plusieurs Corps de Troupes *Autrichiennes* & *Piémontoises*, qui occupèrent aussi-tôt les Portes de notre Ville; d'autres Corps, qui ne sont arrivés qu'aujourd'hui au matin, ont continué incessamment leur marche vers *Novalèse*, *Venaux* & *Exiles*. Les Avant-Postes *François* se trouvent à *Ersana* & *Feuls*; le Bataillon de la 106me Demi-Brigade, qui étoit ici, est allé renforcer la Garnison de *Fenestrelles*. Les Paysans de *Chaumont*, que les *François* avoient mis en réquisition pour transporter des Vivres de *Briançon* dans le dit Fort, & qui ont trouvé moyen de s'évader pendant la route, annoncent, qu'il règne, aux Frontières de *France*, une Maladie contagieuse, qui a engagé le Général *Lavalette* à transférer son Quartier-Général à *Ste. Cathérine*. L'Administration Départementale & tous les Officiers Municipaux de *Chambery* ont été arrêtés par ordre des *Consuls* & conduits dans l'intérieur de la République. La situation des Trou-

pes *Françoises*, leur dénuement absolu, & le découragement qui en est la suite, au-dessus de toute description. "

EXTRAIT d'une Lettre de PLAISANCE *du* 25. *Décembre.*

„ Il est passé ici, depuis quelques jours, environ 6. mille Hommes de Troupes Impériales, qui ont pris la route de *Parme:* On en attend encore un grand nombre du *Piémont.* Ces Troupes sont destinées à renforcer le Comte de *Klenau*, dont le Quartier Général est à *Recco;* le Général *Ott*, qui les commande, se trouve déjà à *Parme.* Il paroît, que l'on veut faire un nouvel effort, pour expulser les *François* du Territoire *Génois;* &, vu les difficultés presqu'insurmontables que présente la prise de *la Bochetta*, on cherchera à la tourner & à forcer les *François* à l'abandonner d'eux-mêmes, en pénétrant en Forces majeures, par la *Rivière du Levant*, jusqu'à *Gènes. La Bochetta* est un passage très-étroit & dominé par plusieurs Batteries, sur le sommet de la plus haute des Montagnes, que traverse le Chemin qui conduit de la *Lombardie* à *Gènes.* Voici le rapport qu'on a de l'Affaire, qu'il y a eu dernièrement aux environs du dit passage.

„ *De* TORTONE, *le* 18. *Décembre.* — Le 15. de ce mois de grand matin, les Régimens de *Bussy* & de *Fröhlich*, & dans l'après-midi un Régiment *Hongrois* conduit par le Général *Eckler*, marchèrent, par *Serravalle*, vers *Isola*, pour attaquer *Flacone* derrière la *Bochetta.* Un Bataillon de *Schröder* & le Bataillon de *Jordis* restèrent à *Serravalle.* Mais les *Français* prévinrent le coup qu'on vouloit leur porter; ils attaquèrent eux-mêmes, avant-hier à 3. heures après-minuit, un Corps *Autrichien* qui étoit posté à *Garrefio*, & le forcèrent à se retirer. Alors le Bataillon de *Schröder* se réplia de *Serravalle* vers *Novi*, & le Général *Eckler* abandonna *Isola* avec son Régiment *Hongrois;* le Régiment de *Frölich* conserva son poste à *Arequata.* Cependant, hier, le Général *Eckler* a fait avancer de nouveau ses Troupes, & a repris possession non-seulement d'*Isola* mais aussi de *Monte-rotundo*, d'où l'on peut battre le Fort de *Gavi.*

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 2. *Janvier*, 1800.

„ Les Citoyens de l'*Helvétie*, aux yeux desquels l'entrée des Armées *Françoises* dans la Patrie n'étoit pas un objet de craintes & d'alarmes, avoient regardé cette époque comme le commencement d'une nouvelle Ere, dont dateroit desormais le bonheur public: Ils sont bien malheureux aujourd'hui en voyant, que cette époque est précisément celle de la détresse générale par l'épuisement du Trésor public & le renversement des fortunes particulières, qui augmentoient l'Etat: Mais ce qui pis est, c'est qu'elle est encore, cette époque, celle de la naissance d'une Discorde, dont, depuis nos dernières Guerres-Civiles, la *Suisse* n'a point vu de pareille. La Révolution *Helvétique* a eu deux Chefs principaux, *Ochs* & *Laharpe:* La récompense de l'un & de l'autre, c'est la haine & l'aversion de leurs Concitoyens, quoique pour le premier, l'indifférence du mépris ait déjà succédé à cette première passion: Pour le second, elle est encore dans toute son activité. Parvenu enfin à se placer dans le *Directoire*, pour lui ses Collègues *Secretan* & *Oberlin: Savary* & *Dolder* leur sont opposés. La pluralité du *Corps-Législatif* a choisi le parti des derniers. De-là les plaintes les plus fortes, les plus amères contre la Majorité du *Directoire.* Encore le 1. Janvier, dans un Discours prononcé à la Séance du Sénat, *Ustery* a dit, " que la Représentation & le *Directoire* ont perdu la confiance du Peuple, sur-tout le *Directoire*, par l'esprit de parti, qui le guide, & par son „ capacité reconnuë." *Laharpe*, de son côté, & ceux qui lui sont dévoués, paroissent avoir fait, pour se maintenir, des démarches, qui ont donné lieu à leurs Adversaires de les accuser de trames, pour effectuer une nouvelle Révolution: C'est ce qui a engagé le *Grand-Conseil* à prendre, le 27. Décembre, une Résolution, portant, " qu'il seroit nommé une Commission „ chargée de proposer les *mesures de salut public* à prendre dans les circonstances actuelles. Deux jours après, le 29. Décembre, le *Sénat*, appellé à son tour à s'occuper de ces circonstances, a offert une Séance des plus orageuses: *Kubli* a soutenu, qu'il se tramoit des projets contre la sûreté de la République; il a offert même d'en faire connoître les Auteurs; mais il a refusé de le faire en public: Il a été sommé par quelques-uns de ses Collègues, qui ont dit „ que, s'il y avoit des *Traitres*, il falloit les signaler. " A ces mots le tumulte a augmenté. Enfin, sur la déclaration de *Kubli*, qu'il ne se prononceroit point en public, l'Assemblée s'est formée en Committé-général. Le résultat de cette Séance ne s'est pas encore développé en ses suites. Cependant l'on a parlé toujours davantage d'un Projet de Révolution, que la Majorité de notre Gouvernement auroit médité, pour aggrandir son influence & ses pouvoirs; mais que la résistance du Secrétaire-Général du *Directoire*, *Mousson*, avoit fait avorter dans la nuit du 8. au 9. Décembre. Enfin on a vu paroître dans le Journal, intitulé le *Nouvelliste Vaudois*, un Article qui donnoit les détails suivans de cette affaire. "

„ *Il étoit environ minuit, lorsque le Citoyen* Mousson, *Secrétaire-Général du Directoire fut mandé chez le Directeur* Laharpe, *où se trouva aussi* Secretan. *Il s'agissoit de signer d'expédier un Plan, qui devoit s'exécuter sans retard. Par ce Plan, les Conseils étoient ajournés;* Laharpe *étoit* Premier-Consul; Secretan & Oberlin *les deux autres* Consuls. *Quelques Personnes prétendent, qu'il s'agissoit de déporter les Directeurs* Dolder & Savary, *ainsi que*

Législateurs Koch, Kahn, Escher, Usteri, Sonter, Zimmerman &c. &c. Mouton *observa, qu'il ne pouvoit rien expédier sans la signature du Président* Dolder. *Il demanda le tems de la réflexion; & dans l'intervalle il courut avertir* Dolder. *Celui-ci conféra avec Secretan & à 2 h. heures du matin ils se rendirent chez le Général* François, Marmont, *alors encore à Berne.* Mouroni *appella d'abord les deux Auteurs du Projet, fit dresser Procès-Verbal de tout & expédia un Courier à* Paris. "

„ Des démarches de la part du *Directoire*, ou plutôt de la Mijorité de ſes Membres, pour ſe ſoutenir contre des Adverſaires, qui viſoient ouvertement à les renverſer, n'avoient, dans le fait, rien de fort étonnant. Cependant un ſi grand detail de particularités n'étoit pas encore, pour bien des gens, convaincant dans une conjoncture, où l'on pouvoit bien ſe ſuppoſer à plaiſir une Conſpiration factice au Gouvernement qu'on vouloit ſupplanter, pour ſe juſtifier d'autant mieux dans ce deſſein. Effectivement, les faits, dont il s'agit, ſont loin d'être vérifiés; & le *Directoire* lui-même, par un Arrêté du 31. Décembre, vient d'exprimer "l'in- „ dignation, dont il a été pénétré, à la lecture de l'Article du *Nouvelliſte Vaudois*, où une „ partie de ſes Membres eſt accuſée d'avoir voulu deporter l'autre & s'ériger en *Conſulat*. " Après avoir aſſuré, que ces *calomnies* ne peuvent avoir pour but que de répandre le trouble dans la République, en diffamant ſes premières Autorités, il ordonne, " que les Imprimeurs „ & les Editeurs de cette Feuille ſeront arretés, leurs Papiers ſaiſis, & qu'eux-mêmes ſeront „ pourſuivis par le Tribunal du Canton du *Léman*. "

De BERNE, *le* 4. *Janvier*. Le *Directoire Helvétique*, auſſi-tôt qu'il a appris l'arrivée du Général *Moreau* en *Helvétie*, a député le 30. Décembre, auprès de ce Commandant en chef, le Citoyen *Begos*, Miniſtre des Relations-extérieures, pour le complimenter & entrer avec lui en relations. Voici la Lettre, dont le Citoyen *Begos* fut muni en cette occaſion ainſi que la Réponſe du Général.

Lettre du DIRECTOIRE-HELVÉTIQUE *au Général en chef* François, MOREAU.

„ CITOYEN GÉNÉRAL, Le *Directoire-Exécutif* s'empreſſe, à votre arrivée en *Helvétie*, de vous préſenter l'expreſſion de ſon eſtime, & des eſpérances qu'il conçoit de votre amour pour la juſtice & de vos ménagemens envers les Nations Alliées. Le Peuple, qui va être témoin de vos travaux pour la *Cauſe de la Liberté*, compte, CITOYEN GÉNÉRAL, ſur l'empreſſement du Gouvernement *Helvétique* à vous ſeconder, dans ces glorieux travaux, des *foibles moyens*, que ne lui a pas ôtés un ſyſtême, auquel ſans doute l'heureux événement du 18. *Brumaire* aura mis fin pour toujours. C'eſt pour vous donner cette aſſurance, & entrer avec vous dans les *communications affectueuſes d'une confiance réciproque*, que le *Directoire-Exécutif* envoye auprès de vous le Citoyen *Begos*, ſon Miniſtre des Relations extérieures. Veuillez ajouter foi aux ſentimens, dont il eſt l'organe, & le recevoir avec bonté. "

RÉPONSE du Général MOREAU au DIRECTOIRE HELVÉTIQUE.

„ CITOYENS DIRECTEURS, *J'ai reçu la Lettre du* 30. *Décembre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & que m'a remiſe le Citoyen* Begos, *Miniſtre des Relations extérieures de la République* Helvétique. *Je vous remercie des marques d'eſtime & de confiance, que vous me témoignez. Vous pouvez compter ſur mon empreſſement à les juſtifier. En prenant le Commandement de l'Armée du* Rhin, *j'ai l'avantage d'avoir à exécuter les ordres d'un Gouvernement affermi à la Cauſe de la Liberté, & déterminé à forcer la confiance, même de ſes Ennemis, par ſa loyauté & ſon exactitude à remplir les engagemens de la République* Française *envers les Puiſſances Alliées & Amies. Recevez*, CITOYENS DIRECTEURS, *l'aſſurance des ſentimens d'eſtime & de la conſidération bien diſtinguée, que méritent les premiers Magiſtrats de la brave Nation* Helvétique. " (Signé) MOREAU.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 21. Nivoſe (11. *Janvier*.)

„ UN Meſſage du *Tribunat* annonça au *Corps-Législatif*, dans ſa Séance du 18. *Nivoſe*, qu'il avoit donné ſon adhéſion aux deux Projets de Loi, l'un relatif aux *communications des deux Autorités, qui doivent concourir à la formation de la Loi*; l'autre, concernant *la promeſſe de fidélité à la Conſtitution*. Le *Tribunat* invitoit, par ce Meſſage, le *Corps-Législatif* à lui faire connoître le jour, où ſes Orateurs pourroient être entendus. Le lendemain fut fixé à cet effet. Ce jour-là, en conſéquence, les Orateurs du *Tribunat* furent introduits. *Mathieu*, prenant le premier la parole, témoigna la confiance publique au *Corps-Législatif* & au Gouvernement, entouré de l'éclat de la Victoire: Il ſe félicita " de ne plus voir déſormais ſe former des „ *Sectes Politiques*, dont les triomphes ont tant coûté aux *François*. " — Des avantages du nouveau Pacte Social il paſſa à la diſcuſſion de la Loi, propoſée *pour régler les communications entre les premières Autorités*: Il parla d'un nouveau complément, que cette Loi pourroit recevoir, & de ſon eſpoir, " que déſormais un Préambule ſage dans les Loix diſpoſeroit le „ Peuple au reſpect & à l'obéiſſance, & prépareroit cette harmonie, qui devoit régner entre „ les Autorités, comme parmi tous les Membres de la Cité. " Un des Orateurs du Conſeil-d'Etat, *Fourcroy*, fut enſuite entendu: Il s'étendit ſur les principes de la Conſtitution & en développa la réponſe aux diverſes objections, que le Projet avoit eſſuyées parmi les Tribuns. *Ghilhaud*, un des Orateurs du *Tribunat*, en ſuccédant à la Tribune, expoſa les omiſſions, qui avoient

le réſultat des opinions des Tribuns, ſe trouvoient dans la nouvelle Loi, diſant, " qu'il
„ roit déſiré, que les Orateurs du Gouvernement ſe fuſſent expliqués plus clairement ſur
„ omiſſions. " *Champigny*, Orateur du Conſeil-d'Etat, parla après lui. Enfin la discu
fut fermée; on procéda à l'Appel nominal: Sur 226. Membres préſens, 203. votèrent pou
Loi propoſée, & ſeulement 23. contre elle; disproportion de nombre, qui ſemble prouv
que, ſi dans le *Tribunat* il a paru ſe former un Parti d'*Oppoſition* contre le Gouvernem
conduit par *Benjamin-Conſtant* & quelques autres, cette *Oppoſition* eſt néanmoins bien foi
dans le *Corps-Légiſlatif*; par conſéquent, que, s'il eſt vrai (comme on affecte de le rép
dre,) qu'il y ait de nouveau une *Faction Militaire* & une *Faction Civile*, cette ſciſſion eſt
peu importante juſqu'à préſent, pour qu'elle puiſſe entraver l'effet de la nouvelle Conſti
tion. Son Acceptation vient d'être officiellement annoncée, comme il ſuit. " *Miniſtère de
„ Juſtice. Acceptation de la Conſtitution.* Il eſt parvenu des Départemens, au Miniſtre de
„ Juſtice, 8500. Régitres, qui avoient été ouverts, pour recevoir les Votes ſur la Conſti
„ tion, chez les Notaires & aux Greffes près des Tribunaux & des Juges de Paix. Cinq-
„ le cinq-cents ſeulement ſont dépouillés: Ils donnent pour réſultat 119,479. *Acceptation*
„ 49. *Non-Acceptations.*" *Le Miniſtre de la Juſtice.* (*Signé*) ABRIAL.

„ La poſſibilité d'une Pacification dans les Départemens de l'*Oueſt* eſt bien moins appare
à préſent, qu'elle ne l'étoit, il y a quelques jours. *Le Moniteur*, ſeule Feuille reconnuë p
officielle aujourd'hui, contredit, ſous la date du 20. *Nivoſe*, la miſſion de *Dandig*
„ On lit (y eſt-il dit) dans pluſieurs Journaux les détails d'un prétendu entretien, que
„ ſuppoſe avoir eu lieu entre le Chef des *Chouans*, *Dandigné*, & le Conſul *Bonapa*
„ Ce qui a pu donner lieu à cette Hiſtoriette, c'eſt qu'un Particulier de ce nom a *écrit* au
„ *ſul*, pour avoir des Nouvelles de ſon Frère, Chevalier de *Malte*, employé à l'Armée d
„ *gypte*. Les petites Nouvelles alimentent les Journaux; mais ceux-ci, en les dénatur
„ donnent lieu à de *vaines conjectures* & à de *faux calculs.*" En effet, la plûpart des A
des Départemens inſurgés ne reſpirent rien moins que la Paix. On écrit de celui des *Deu
Sèvres*, " que les *Chouans* ont adroitement profité de l'Armiſtice, pour ſe fortifier, s'org
„ ſer, former des Magaſins de Blé & de Fourages, faire un recenſement & des Liſtes de to
„ les Habitans de 16. à 50. ans, ainſi que des Chevaux dans toute la *Vendée*. — Leurs Ch
„ ſont le Marquis de *la Bouchetière*, les Chevaliers de *Vezin*, de *la Roche*, le Comte
„ *Beauveau*, *Flambart*, Ex-Commiſſaire du Gouvernement." Il eſt cependant quelq
Chefs Royaliſtes, qu'on aſſure vouloir dépoſer les Armes. C'eſt ainſi qu'on écrit de *Tour*
date du 16. *Nivoſe*. " Nous apprenons par voye indirecte, que nous croyons cependant
„ taine, que *Scepeaux*, l'un des Chefs Inſurgés, a mis bas les Armes, & doit ſe retire
„ *Orléans*; que d'*Autichamp* eſt diſpoſé à profiter de l'Armiſtice & reſtera dans la *Vend*
„ qui ne prendra point les Armes; mais que *Bourmont*, *Frotté*, & *Georges* s'obſtinent à
„ mander le Gouvernement Monarchique, ou à continuer la Guerre. *Mac-Curtain*, Ex-
„ préſentant, condamné à la Déportation par la Loi du 19. *Fructidor* an 5, eſt, dit-on,
„ de ceux, qui mettent le plus d'obſtacles à la Pacification."

„ On a les Nouvelles les plus triſtes concernant les ravages, que font les maladies parmi
Troupes de l'Armée d'*Italie* & dans les Pays, qu'elle occupe. " L'Epidémie (écrit-on
„ *Nice*, en date du 30. Décembre) continuë à faire les plus grands ravages. Une partie
„ Habitans a abandonné la Ville. Le Quartier-Général, pour n'être pas expoſé à ce flé
„ s'eſt transporté à *Antibes*. Douze Bâtimens chargés de Grains, & faiſant partie, dit-
„ d'un Convoi deſtiné pour *Gènes*, ont été retenus dans notre Port." Cette Maladie,
s'eſt étenduë juſqu'à *Grenoble*, eſt une Fièvre putride, maligne, & contagieuſe, dont on
tribuë la cauſe aux maux de tout genre, que les Troupes ont dû eſſuyer, pour ſe mainte
manquant de tout, au milieu des *Alpes* & dans le Pays rude, qui ſépare la *France* de l'*Itali*

De LEYDE, *le* 16. *Janvier.* Nous apprenons de *la Haye*, que la *Seconde-Cham*
du *Corps-Repréſentatif Batave* a donné avant-hier ſa ſanction à une Réſolution, p
la veille avec urgence par la *Première-Chambre*, & qui, dans le cas que la débacle pré
curée du *Rhin* cauſât une inondation ineſpérée, autoriſe notre *Directoire-Exécutif* à
mettre aux Troupes *Pruſſiennes*, appartenant au Corps-d'Obſervation ſous les ordres
Général *Schladen*, le paſſage par le Territoire de la République, tant pour aller
pour revenir. On ſçait à préſent, par des informations plus exactes, que le Citoy
Combs, arrivé dernièrement en 60. heures de *Paris* à *la Haye*, n'eſt pas attaché à la
gation *Batave* dans la première de ces Villes, ni ſon voyage motivé par des affaires
bliques. Le Citoyen *François*, *Otto*, parti Dimanche dernier de *la Haye* pour ſe re
en *Angleterre*, & qui devoit s'embarquer à *Rotterdam*, a pris la route de *Calais*, p
y faire le trajet du *Canal* juſqu'à *Douvres.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES,
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*